

Pour changer DCNS en Naval group, la direction a dépensé largement et s'est permis des folies en prétextant un investissement pour l'avenir de l'entreprise.

En revanche quand il s'agit de régler les problèmes quotidiens des personnels, c'est une autre histoire. Espérons qu'à l'avenir, elle traitera avec autant d'énergie et de rapidité les vraies difficultés.

Par exemple, depuis des mois il est très difficile d'avoir un bleu de travail dans un état correct, mais comme par magie, le lendemain de l'annonce du changement de nom, les personnels avaient un bleu tout neuf floqué Naval group.

Missions à l'étranger

Depuis plus d'un an et demi, la CGT réclamait des éclaircissements sur les règles qui régissent les missions à l'étranger. *Il reste encore des points noirs mais la direction vient d'éditer un document sur le temps de travail et la fiscalité lors de missions à l'étranger.*

Il aura fallu très longtemps et de nombreuses réunions pour enfin obtenir ces explications.

Liste des délégués du personnel

Depuis la migration de Navista et le changement de nom de la société, la liste des délégués du personnel n'apparaît plus, alors qu'au niveau du CE et du CHSCT elles sont présentes.

La direction ne corrigera l'erreur qu'à la rentrée. Ce ne sont que quelques noms à ajouter sur une liste et cela a l'air bien difficile de faire un copier-coller (surtout quand c'est pour la défense des salariés...).

Travailleurs en situation de Handicap

Auparavant les travailleurs en situation de Handicap bénéficiaient d'une bonification quotidienne de 20 minutes.

Depuis la mise en place de SeaRH la direction refuse de cumuler cette réduction horaire avec l'horaire variable et propose donc quatre jours contre le double avec l'ancien système.

A l'heure actuelle, seulement quatre salariés utilisent cette réduction horaire et 42 salariés ont opté de ce fait pour les quatre jours de CP. Stratégie d'économie réussie pour la direction.



Congés Hors période

Depuis le nouvel accord d'entreprise ces deux jours sont acquis automatiquement, quelque soit votre statut et le nombre de congés pris « hors période ».

Ceci étant dit, il ne vous est plus possible de les reporter pour l'année suivante. Ils devront être posés avant le 31 décembre de l'année en cours. Méfiez vous, la direction risque de vous prévenir en 2018 qu'il fallait les prendre en 2017...

Astreinte

La CGT a demandé si les personnels pouvaient être d'astreinte et en RTT le même jour. *Pour la direction pas de problèmes et en plus, le RTT est perdu même s'ils sont intervenu.* **Pour la CGT ce n'est pas possible d'être en intervention (temps de travail effectif) et en RTT (jour de repos).**

Indemnités kilométriques Vélo (IKV)

La CGT a demandé que l'IKV soit applicable aux PMAD.

Pour la direction, c'est impossible.

Comme d'habitude, l'équité de traitement n'est pas au rendez-vous.



BONNES VACANCES ET À LA RENTRÉE

ON S'Y REMET COLLECTIVEMENT